



Actifs numériques et pratiques concertées

Atelier « actifs numériques financiers: régulation et enjeux pour les consommateurs » - DGCCRF, Vendredi 20 octobre 2023

Didier Théophile, dtheophile@darroisvilley.com
DARROIS VILLEY MAILLOT BROCHIER A.A.R.P.I.
69 avenue Victor Hugo 75116 Paris
Tel.: 01.45.02.19.19 ; fax : 01.45.02.49.49

Du droit de la consommation au droit de la concurrence

- Plateformes d'échanges de cryptoactifs: des pratiques de désinformation aux risques d'éviction concurrentielle
 - Allégations de concurrence déloyale de la part d'un acteur important de l'échange de cryptomonnaies
 - Pratiques concertées et identification des acteurs
- L'écosystème des actifs numériques, un possible terreau de pratiques anticoncurrentielles?
 - Diversité des acteurs
 - Pluralité des niveaux de collusion possibles

Plan

1. Typologie des ententes sur des actifs numériques
2. Application du régime probatoire actuel

1 - Typologie des ententes impliquant les actifs numériques

- Stratégies de coordination horizontales qui pourraient affecter directement le marché des cryptoactifs, ou pourraient agir sur leur technologie sous-jacente.
 - Stratégies directes sur le prix des actifs ou manipulations de marché
 - Pratiques collusives indirectes, ayant pour objet la technologie blockchain
- Les stratégies verticales recouvrent théoriquement deux objectifs: la limitation de la volatilité des cryptoactifs et l'éviction concurrentielle
 - Manipulations de marché artificielles pour lisser le cours des actifs numériques
 - Actions concertées dans la chaîne de valeur pour évincer un concurrent ciblé

2 – Application du régime probatoire au risque collusif dans les actifs numériques

- Difficulté de la détection et de l'imputabilité des pratiques
 - Risque de stabilisation de l'équilibre collusif par les *smart contracts*
 - ✓ Ajustements automatiques et transparence accrue de l'information
 - ✓ Sortie de l'accord automatisée et pseudonymisation
 - Enjeux de détection de la collusion algorithmique